

Questionnaire de la ligue de l'Enseignement de Dordogne

Colette LANGLADE, 3^{ème} circonscription de la Dordogne

Questionnaire : En tant que futur législateur

Démocratie et Action publique

- **Comment comptez-vous sécuriser le fonctionnement et les projets associatifs sur du moyen terme en prenant en compte la complexité du mille-feuilles territorial ?**
 - ➔ Si l'attribution de subventions s'inscrit dans le principe de libre administration des collectivités locales, des mesures importantes sont envisageables afin de faciliter les demandes de subvention des associations.
 - Il est d'abord essentiel de ne pas accroître les réductions de dotations aux collectivités locales et les économies imposées aux communes, dont les associations et les petites structures sont les premières à en subir les conséquences.
 - La signature en 2016 de la charte des engagements réciproques qui promeut les conventions pluriannuelles d'objectifs, a été décliné au niveau régional et permet d'offrir aux associations plus de visibilité dans les subventions perçues.
 - Je suis également en faveur de la suppression de la réserve parlementaire, actuellement laissée à la pleine discrétion des parlementaires, au profit d'un fléchage de ces financements vers des collectivités locales tout en restant destinées à des subventions locales.
 - Enfin, il faut poursuivre les efforts de simplification effectués depuis 2012 en faveur des associations (procédure d'agrément, dossier de demande de subvention unique, dématérialisation...) qui facilite l'engagement des responsables associatifs.

- **Comment comptez-vous mettre en place une véritable politique volontariste de reconnaissance et de valorisation de l'engagement des militants et des élus associatifs ou de la République ?**
 - ➔ Depuis 2012, beaucoup de mesures ont été prises en matière d'engagement citoyen, qu'il faudra donc poursuivre.
 - Il faut multiplier les initiatives visant à valoriser l'engagement : prise en compte dans les études universitaires par le biais de crédits ECTS supplémentaires, valorisation dans le cadre de plateforme type « La France s'Engage ».
 - La question de la possibilité de s'engager dans une association doit être au cœur de nos réflexions sur le travail : valorisation de la réduction du temps de travail, réflexion sur une allocation complémentaire type revenu minimum d'existence...
 - Sur ces sujets, je rappelle que beaucoup d'améliorations ont déjà été permises : création d'un congé d'engagement de 6 jours annuels, création d'un « compte

engagement citoyen » afin de retracer ses engagements pour qu'ils servent de VAE et gagner ainsi des heures de formation complémentaires.

- Enfin, la politique doit continuer à s'ouvrir au secteur de la vie association et accueillir davantage d'élus qui étaient auparavant responsables ou acteurs associatifs. Et pas uniquement au niveau local !
- **Alors que la crise de la représentation s'accompagne d'une profonde défiance vis-à-vis des institutions, et que l'abstention atteint aujourd'hui un taux record, comment comptez-vous infléchir ce mouvement ?**

→ Si la rénovation de la politique est devenue un slogan commun à tous les partis, j'estime essentiel pour ma part de préserver un clivage droite/gauche qui a du sens et structure la démocratie (ce qui n'est pas incompatible avec la construction de consensus). C'est à mon sens la dépolitisation et l'absence de repères politiques qui nourrit la défiance et la perte de crédit envers les représentants. C'est cette dépolitisation qui conduit notamment le Front national à arriver en tête de territoires ouvriers et populaires (en raison de l'aggravation de la situation sociale) et discrédite l'engagement politique.

Il faut donc répondre à cette crise de la représentation en faisant preuve, en tant que candidat, de clarté et de sincérité dans son programme pour tenir, ensuite, ses positions en tant qu' élu. C'est le seul moyen de redonner du sens à la politique.

- Ensuite, il faut bien sûr poursuivre le mouvement de moralisation de la vie publique déjà largement entamé : à la fois à travers des réformes institutionnelles (fin du non-cumul dans le temps, suppression du 49-3) mais aussi à travers une plus grande transparence et lutte contre la corruption (contrôle de l'IRFM des parlementaires, inéligibilité à vie des élus condamnés pour corruption...).
- Mais au-delà des pratiques et de la moralisation de la vie politique, il convient de faire évoluer rapidement le fonctionnement de nos institutions pour faire plus de place aux citoyens. Un groupe de députés socialistes avait ainsi travaillé sur la question du « parlement ouvert » : meilleure concertation dans le cadre des lois (exemple de la loi pour une République Numérique), initiatives référendaire ou de questions au gouvernement aux citoyens voire tirage au sort d'élus citoyens appelés à siéger dans le cadre d'une réforme du Sénat.

Education / Formation / Education Populaire

- **Compte-tenu des difficultés croissantes auxquelles sont confrontés les enseignants, quelles solutions envisagez-vous pour améliorer leur formation et leur accompagnement dans l'accomplissement de leur métier ?**

→ En matière de formation des enseignants, beaucoup de progrès ont été effectués au cours du quinquennat et qu'il conviendra de poursuivre.

- Avec la création des ESPE, le gouvernement a remis la formation des enseignants au cœur de la refondation de l'école. Car enseigner, cela s'apprend ! Il faut continuer de laisser une place importante dans les modules de formation aux « soft skills », permettent de développer les capacités d'adaptations des enseignants, accentuer la formation sur les relations à développer avec les parents ainsi que mieux préparer les enseignants aux situations de tensions lié à des questions religieuses/laïcité/discrimination.

- Il est aussi essentiel de poursuivre l'élargissement des dispositifs d'accompagnement type « plus de maîtres que de classes », le recrutement d'auxiliaires de vie scolaire qui accompagnent les enseignants (en améliorant les contrats et formations des AVS pour en faire un vrai métier) et multiplier les contacts avec le reste de « la communauté éducative ».
- **Alors que, dans une société de la connaissance, apprendre toute sa vie devrait être un droit, comment comptez-vous donner enfin tout son sens à l'expression « formation tout au long de la vie » ?**
- ➔ La formation professionnelle tout au long de la vie est autant une nécessité professionnelle (avec un vrai besoin de refonder notre système et le financement de la formation) qu'une question d'autonomie et d'épanouissement personnel. Derrière la question de l'apprentissage et la possibilité de pouvoir se former sur le tard à un métier que l'on apprécie se situe les thèmes du bien-être au travail et du bonheur.
- Au-delà du compte personnel de formation, institué au cours du quinquennat et qui permet d'accumuler au cours de sa carrière des droits à la formation, je suis favorable à une mesure de type « banque des temps » qui permettrait de moduler sur un temps donné son temps de travail afin de pouvoir dégager des heures disponibles pour une formation. Il faut aussi valoriser et rendre possible une nouvelle réduction du temps de travail dans certains secteurs afin de laisser le choix à chaque salarié de pouvoir se former.
- Enfin, une attention toute particulière doit être portée aux offres de formations proposées aux personnes du troisième âge, à l'instar d'un « service civique pour séniors », car la formation tout au long de la vie doit aussi permettre de profiter de sa retraite pour s'investir dans une activité ou un domaine qui nous tiens à cœur !
- **Dans un contexte d'aggravation préoccupante des inégalités sociales, quelles politiques proposez-vous dans l'enseignement et avec les mouvements d'Education Populaire afin de lutter contre celles-ci ?**
- ➔ En matière d'inégalité sociale, la question de l'orientation scolaire est centrale dans la mesure où, influencée par les inégalités sociales initiales entre élèves, elle tend ensuite à les reproduire dans la société. Je me suis ainsi battue au cours du quinquennat pour la revalorisation du Bac Professionnel et pour l'instauration de passerelle ensuite facilitant la poursuite d'études supérieures.
- Avec les mouvements d'Education Populaire, il faut aussi favoriser les échanges entre établissements scolaires et quartiers, faire un bilan sur cet objectif des premiers services civiques effectués et s'inspirer d'expériences étrangères.
- Au Québec, j'ai eu la chance de visiter le Conseil régional de Prévention de l'Abandon Scolaire (CREPAS) qui mobilise personnels enseignants mais aussi volontaires associatifs pour proposer avec succès aux élèves un accompagnement ou une écoute pour prévenir tout décrochage. En Allemagne, la Volkshochschule ou « université pour tous » propose dans chaque territoire des formations et cours disponibles dans lesquels 9 millions d'allemands de toute classe sociale se retrouvent. Une initiative

qu'il nous faut encourager en France à travers l'Association des Universités Populaires de France (AUPF).

Laïcité

- **Quelle est votre position sur les financements publics des établissements privés confessionnels ou non confessionnels ? Dans la mesure où les établissements privés sous contrat bénéficient de financements publics, comment comptez-vous faire en sorte qu'ils aient les mêmes obligations de fonctionnement que les établissements publics (mixité sociale, carte scolaire, rythmes scolaires ...) ?**

- ➔ Le système de financement public des établissements privés fonctionne bien et je suis favorable à la préservation de la situation actuelle. De nombreux établissements privés proposent des projets, confessionnels ou non, innovants et enrichissants. Et j'estime que c'est important que chaque parent puisse librement choisir la nature du projet de vie de l'établissement qui accueillera ses enfants, à condition que le programme des enseignements et les valeurs républicaines soient respectées (ce qui est conditionné par contrat à un financement public. Même si l'accès à un enseignement privé sous contrat demeure onéreux et donc inaccessible pour de nombreux parents, le maintien d'un financement public permet de laisser ces établissements accessibles au plus grand nombre.
- En revanche, je souhaite que les contrôles sur les enseignements pratiqués soient accrus afin que les différentes réformes entreprises (enseignement de la morale laïque, enseignements pluridisciplinaires, plus grande parité dans les auteurs...) et l'objectif de mixité sociale soient aussi assurés dans le privé. Je note cependant que dans des territoires, les établissements privés sous contrat sont parfois moins élitistes et plus ouverts socialement parlant que certains établissements publics de quartier.

- **Quelle formation à la Laïcité envisagez-vous pour les jeunes et les agents des services publics dont les enseignants ?**

- ➔ La laïcité est devenue, au cours des dernières années, une notion polémique, parfois excluante et souvent mal comprise.
- Il est nécessaire de rappeler le sens de la laïcité « à la française » telle qu'elle structure notre société depuis la loi de 1905. La laïcité garantit la neutralité de l'Etat vis-à-vis du fait religieux et donc protège notre société contre tout envahissement de la sphère politique par les religions. En revanche, la notion de laïcité ne signifie pas pour autant l'absence de religion, ni ne doit devenir une religion à part entière. Je regrette ainsi que ces derniers mois, la notion de laïcité ait été instrumentalisée à des fins de procès politiques, d'instrumentalisation de faits divers ou pour développer des points de vues que je qualifierais d'extrémistes (comme l'interdiction du port de tout signe religieux dans l'espace public).
- La laïcité vise aussi à protéger celle ou celui qui pratique une religion tout en fixant un cadre strict au sein duquel la neutralité de l'Etat doit s'exprimer (représentation officielle de l'Etat, établissement scolaire...).
- C'est donc cette double mission que revêt la laïcité qui doit être transmise à l'occasion de formations aux jeunes et agents de service public. Il sera aussi important dans ces

formations de revenir sur le contexte et le contenu même de la loi de 1905, souvent méconnus et détournés.

- **Envisagez-vous de modifier le régime concordataire de certains territoires de la République ?**
- ➔ Si la stricte application du principe de laïcité et de séparation de l'église et de l'Etat devrait nous conduire à supprimer le concordat en Alsace-Moselle et dans certains territoires d'Outre-mer, il n'est pas souhaitable au vu du degré de tension dans la société de cristalliser des oppositions violentes sur ce sujet.
- Il est néanmoins bon de rappeler, lorsque certains responsables politiques d'extrême droite et à l'héritage très récent avec le principe de laïcité se présentent en parangon de vertu, que les plus grosses entorses à la laïcité aujourd'hui ne proviennent pas que de la religion musulmane.